

## Ma sorcière bien aimée

Pour comprendre mon aventure il vous faut savoir que mon ancêtre le plus reculé et identifié de façon certaine est Daniel Leschot, forgeron de son métier et embourgeoisé à Orvin en décembre 1660. Il y a plusieurs années, Monsieur Gobat, notre président, a découvert son épouse : Marguerite Grosjean d'Orvin. Je ne connaissais pas jusqu'après mon aventure généalogique la date de leurs naissances; même la date de naissance de certains de leurs enfants et belle-filles, m'étaient inconnues.

Voici que peu avant Noël, suite à une discussion autour de la table familiale, j'ai décidé de relire un fascicule que j'avais photocopié à la bibliothèque nationale, il y a bien 20 ans. Ce fascicule s'intitule "Le folklore d'un village jurassien (Orvin sur Bienne)". Il a été imprimé en 1923 et écrit par Monsieur Robert Gerber qui fut pasteur à Orvin de 1907 à 1910. A la page 22, je lus :

*Si les plus anciens protocoles du Vénérable Consistoire ont disparu, il nous reste, par contre, les liasses de quelques procès en sorcellerie, intentés en 1649, 1653 et 1710 par la justice du Prince à des femmes d'Orvin.<sup>1)</sup>*

Voici au fond de la page, le contenu de la notice <sup>1)</sup>:

*1) Archives de l'ancien Evêché de Bâle, à Berne, Herrschaft Erguel B 214/3. - Les inculpées étaient: en 1649, Annelet Donzel, veuve de Jean au Roy, et Marguerite Michaud, femme de Hanselo Michaud; elles furent exécutées à St.Imier; - en 1653, Suzanne Rollier, femme de Salomon Jehan d'Ervin, Pinolle, veuve de Benedict au Roy, Susanne Seigneur, veuve de Noé Grosjean, Ester Gauchat, femme de Niquelet Junods, Salomé au franc, femme de Niclet Lucheré, Barbelle, femme de Samuel au franc, et Marie, femme de Jehan au franc; l'issue du procès n'est pas indiquée; - en 1710, Marguerite, veuve de Daniel Letscho, Marguerite, femme de Pierre Grosjean le fabvre, Marguerite, femme de Daniel Jeandrevin, et Barbeli, veuve de Jérémie Jeanmaire; la première, principale accusée, fut relâchée mais reléguée dans sa maison.*

Qu'elle ne fut pas ma surprise lorsque je lus le nom de mon ancêtre Marguerite, veuve de Daniel Letscho, puisqu'elle était la principale accusée? Je restais interloqué, incrédule. Le lendemain, 23 décembre 91, je n'y tins plus. J'ai

pris le téléphone et appelé les Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy: Madame Fournier s'est gentillemeent offerte à consulter ce procès et à me retéléphoner; ce qu'elle fit une demi-heure plus tard. Il était constitué d'environ 80 pages. Je lui ai demandé s'il était possible d'obtenir des photocopies. Elle m'a répondu oui, mais à 40 centimes pièces. Je lui ai donné mon accord et elle m'a offert de le faire le plus rapidement possible. Eh bien ! Oui, le matin de la veille de Noël, j'avais dans ma boîte à lettres les photocopies du procès de mon ancêtre. Vous pensez certainement que j'ai de drôles de lectures pour un Noël ! Détrompez-vous, car vous n'imaginez pas toutes les réflexions profondes que la lectures d'un tel procès peut engendrées...

Mais revenons à notre procès; Il est constitué de deux parties principales :

Suite à une demande des autorités du village au Prince Evêque de lever une information, nous trouvons les témoignages de 200 personnes (pratiquement la totalité de la population d'alors) sur le sujet. Chaque personne est nommée par son prénom, son nom et son âge. Pour les femmes, en lieu et place du nom nous avons les informations telles que "Marguerite, femme de David Aufranc, Justicier, âgée d'environ 44 ans, dit ...". Ces consignations de témoignages ont lieu les 23, 24, 27 et 28 juin 1710 sous la direction de "Jean Conrad Albert Thellung de Courtelary, Conseiller de Son Altesse Monseigneur et Prince L'Evêque de Bâle, Son Haut Officier en la Montagne de Diesse et la "Majorie" d'Orvin, et Maire de Bienne". Ce dossier ainsi constitué fut envoyé au Prince Evêque de l'époque, Jean-Conrad II de Reinach-Hirtzbach. Ses Conseillers choisirent 21 témoignages et demandèrent au Haut Officier Thellung d'interroger Marguerite Leschot par rapport à ceux-ci. C'est la deuxième partie du dossier qui transcrit cet interrogatoire. Puis le jugement tomba le 2 septembre 1710 : Marguerite Leschot qui était emprisonnée à Orvin depuis le 2 août 1710 fut relâchée, mais :

*qu'on luy assigne sa maison pour prison, où elle demeurerat sans en devoir sortir, et en cas elle vienne à rompre son arrêt, que l'on pousuivrat le procès contre elle criminellement.*

Si je vous ai raconté mon aventure généalogique de Noël, ce n'est pas tant pour les faits, mais pour montrer une fois de plus, que tout document, même un procès en sorcellerie, peut nous apporter, à nous généalogistes, des éléments importants. En effet, grâce ce procès, je connais maintenant les dates de naissance de

<i>Marguerite Leschot</i>	<i>1640</i>
<i>David Leschot son fils</i>	<i>1666</i>
<i>Anne Marie Racine épouse de David</i>	<i>1669</i>
<i>Jean Leschot un autre fils</i>	<i>1666</i>
<i>Salomé Sunier épouse de Jean</i>	<i>1671</i>

Laisser-moi terminer en vous donnant mes impressions sur le contenu des témoignages, ainsi que deux exemples:

Je dirais que la source principale de cette affaire reposait sur la médisance et l'ignorance. Médisance, haine, jalousie il y avait parce que l'on ne s'en cachait pas:

*Catherine, veuve de feu le Greffier Michaud, âgée d'environ 45 ans, dit qu'il y a environ 4 ans, qu'elle fit auprès de la femme de Daniel Aufranc le Jeune, malade, au lit, et c'étoit mesme quelques jours avant sa mort. Elle luy dit, que la femme de Daniel Leschot avoit aussi été chez elle, pour la visiter, mais qu'elle ne pouvoit la souffrir, ni voir. En quoi finit.*

D'autre part, on se rend compte qu'à l'époque, les gens étaient totalement ignorants face à la maladie des hommes comme du bétail, et que les superstitions avaient largement court.

*David Mottet, âgé d'environ 35 ans, dit et dépose, qu'il a une vache de laquelle on en auroit par cy devant pris la crème du lait, et encore dernièrement, vendredi dernier, d'une autre, dont on auroit pris presque entièrement le lait. Il dit en outre, qu'il a entendu cett hyvers dernier, que sa tante, la femme du Maire a dit qu'une fois, il y a environ 10 ans qu'on luy porta du routi de la Maison du Sieur Abraham Donzel, dont elle avoit fort envie d'en manger, mais que dans ce même temps, Marguerite, femme de Pierre Grosjean, étant entrée dans leur jardin proche leur maison qu'elle sentoit comme si l'on brûloit de la corne, et que pendant le temps que la dite Marguerite fut proche de leur maison, elle ne put manger ni même toucher ledi routi, mais quand ladite Marguerite fut retirée elle disoit quelle ne sentoit plus rien et mangea dudi routi, ne sachant pas si cestoit ladite Marguerite qui fut la cause de ce qu'il sentoit si mal. En quoy finit.*

Jean-Claude Léchet